

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

Délibération
n° 2021.06.109.B

**Attribution d'une
subvention à
l'association de la
Prévention Routière
de Charente**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2021**

Secrétaire de séance : Dominique PEREZ

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Vincent YOU à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021

**DELIBERATION
N° 2021.06.109.B**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA PREVENTION ROUTIERE DE CHARENTE

Créée en 1949 et reconnue d'utilité publique en 1955, l'association Prévention Routière conduit ses actions préventives dans de multiples domaines : éducation routière des enfants et adolescents, sensibilisation et information du grand public et formation continue des conducteurs (infractionnistes, salariés des entreprises, seniors).

Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

Actions proposées par l'association au titre de la politique de mobilité durable de GrandAngoulême :

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, GrandAngoulême souhaite fortement encourager l'usage du vélo sur son territoire. Par ailleurs, toujours au titre de cette politique, l'agglomération accompagne également des structures privées ou publiques dans la mise en place de Plans de Mobilité.

L'association peut proposer plusieurs types d'actions pour répondre aux objectifs de cette politique de GrandAngoulême :

- Pour améliorer la sécurité des cyclistes, et plus largement des utilisateurs d'engins de déplacement personnels (trottinettes électriques notamment) : réalisation d'exercices ludiques théoriques pour rappeler la réglementation et les règles de sécurité, conduite d'exercices pratiques sur une piste de maniabilité.
- Pour sensibiliser les conducteurs aux risques liés à la vitesse, l'alcool au volant, la fatigue et le manque d'attention mais aussi pour favoriser l'émergence des bonnes pratiques concernant le partage de la route : mise en place d'ateliers autour de la politique cyclable lors du Forum Sport Santé et Environnement ; organisation d'ateliers à destination des entreprises dans le cadre de l'animation de leur Plan de Mobilité.

Actions proposées par l'association pour des actions au titre de la politique de transport scolaire non-urbain de GrandAngoulême :

Du fait de l'évolution du périmètre de GrandAngoulême, l'agglomération assure directement depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion de 22 services de transports scolaire non-urbains à destination de collèges et lycées du territoire via 7 marchés (transfert de compétence de la Région qui organisait antérieurement ces services). A ce titre, GrandAngoulême est garant de la sécurité des élèves pendant les trajets.

L'association propose des actions pour accompagner l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique pour sensibiliser les élèves des collèges à la sécurité dans les transports scolaires : organisation d'actions de sensibilisation à destination des élèves de 6^{ème} dans les collèges suivants : René Cassin de Gond-Pontouvre, Norbert Casteret de Ruelle sur Touvre, Pierre Mendès France de Soyaux, Elisabeth et Robert Badinter de La Couronne et Puygrelier de Saint-Michel.

Considérant les actions proposées par l'association, il est proposé d'établir un partenariat global entre la communauté d'agglomération et l'association « Prévention Routière de la Charente » afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique de mobilité de GrandAngoulême.

Cette démarche se traduirait par le versement d'une subvention de 3 000 € à cette association ainsi que la signature d'une convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Prévention Routière de la Charente pour des actions de prévention au titre de la politique de transports et de mobilités durables de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention entre GrandAngoulême et l'association Prévention Routière de la Charente, ainsi que les actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 30 juin 2021



PROJET

CONVENTION ENTRE LA PREVENTION ROUTIERE ET GRANDANGOULEME POUR DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA SECURITE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MOBILITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ENTRE GrandAngoulême, représenté par son Président, Xavier Bonnefont, agissant en vertu de la délibération du Bureau communautaire xxx du 29 juin 2021

d'une part,

ET L'association Prévention routière de la Charente représentée par Adeline Depardon à ces fins autorisée,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la consistance et les modalités de réalisation des actions de sensibilisation à la sécurité menées par l'association de Prévention Routière pour GrandAngoulême.

Il s'agit notamment des actions suivantes :

- campagne de sensibilisation dans les transports scolaires de GandAngoulême à destination de tous les élèves de 6^{ème} des collèges desservis par les services transports scolaires non urbains de GrandAngouleme.
- actions de sensibilisation à l'usage des engins personnels de déplacement lors du Forum Sport Santé et Environnement annuel (septembre)
- actions de sensibilisation auprès des employeurs et salariés accompagnées par GrandAngoulême dans leur démarche de Plan de Mobilité.

L'association Prévention routière de la Charente adressera au GrandAngoulême le programme détaillé et le planning des interventions une semaine avant la première intervention.

Article 2 – Montant et modalités de versement de la subvention

2.1 Montant de la subvention

La subvention de GrandAngouleme est de 3000 € pour des actions de prévention dans les transports scolaires auprès des élèves, pour des

interventions , par demi-journée, au Forum Sport Santé et Environnement et pour 3 interventions en entreprises.

2.2 Modalités de versement

La subvention allouée fera l'objet d'un versement unique à signature de la convention.

Article 3 – Utilisation des fonds alloués

L'association Prévention routière de la Charente s'engage à ce que la subvention, versée au titre des présentes, soit utilisée afin de permettre l'organisation des actions identifiées à l'article 1 de la présente convention.

En matière de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires, ces actions consistent en la déclinaison par 2 formateurs à des groupes de 1 à 3 classe(s) de 6^{ème} d'un module pédagogique de 2 heures. Ce module est composé :

- de présentations vidéo sur l'accidentologie dans les transports scolaires et le comportement à adopter en cas d'accident d'une part,
- d'exercices pratiques d'évacuation et de traversées de chaussée d'autre part.

La liste des établissements dans lesquels l'association Prévention routière de la Charente intervient est annexée à cette convention (Annexe 1).

L'association Prévention routière de la Charente s'engage à indemniser le déplacement et l'intervention de chacun de ses intervenants.

En matière de sensibilisation à l'usage des engins personnels de déplacement lors du Forum Sport Santé et Environnement (4 et 5 septembre 2021), les actions consistent en la réalisation d'une animation sur chacun des deux jours du Forum, avec mise en place d'une piste de maniabilité et sensibilisation à la réglementation, la sécurité, etc. sous forme interactive et ludique (quiz...)

En matière d'intervention auprès des employeurs dans le cadre de démarches d'optimisation des mobilités liées aux déplacements-domicile-travail ou professionnels des salariés, différents formats d'actions de sensibilisation pourront être expérimentées (Annexe 2). Un volume de 3 interventions est prévu dans le cadre de la présente convention.

Dans l'hypothèse où ces actions ne pourraient pas être réalisées comme prévu (au regard du contexte sanitaire par exemple), des actions de substitution pourront être réalisées selon des modalités à définir entre GrandAngoulême et l'association, telles que webinaire, supports de sensibilisation à distance, etc.

Article 4 – Bilan des actions

Chacune des actions réalisées devra faire l'objet d'un bilan détaillé, permettant notamment d'identifier les modalités d'intervention de l'association, le bilan quantitatif et qualitatif de l'action, les éléments à conforter et les pistes d'amélioration éventuelles.

Article 5 – Responsabilité et assurances

Les actions de sensibilisation menées par l'association Prévention Routière de Charente sont placées sous sa responsabilité exclusive. A ce titre, la responsabilité de GrandAngoulême ne saurait être recherchée ou engagée.

Article 6 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2021 et est valable un an.

Article 7 – Modification de la convention

D'une façon générale, chacune des deux parties s'engage à consulter l'autre préalablement à toute décision susceptible d'entraîner une modification des dispositions de la présente convention. Celle-ci pourra être modifiée par voie d'avenant dûment approuvé entre les parties.

Article 8 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'une semaine suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infructueuses.

GrandAngoulême peut en outre prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à 2 jours, indiqué par la décision notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par GrandAngoulême.

Article 9 – Litiges

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour régler leurs différends à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, les parties conviennent de recourir à la compétence du tribunal administratif de Poitiers.

Etabli à Angoulême, le

Fait en deux exemplaires,

Lu et approuvé

La Prévention routière

Lu et approuvé

Le Président De GrandAngouleme

DOCUMENT DE TRAVAIL

ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE



Ateliers Entreprises
Projet Grand Angoulême



LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTALITÉ

En 2018

-5,5%
De tués sur les routes



3 259
Tués



22 187
Blessés



Évolution de
la mortalité routière
selon le type d'usagers



1647

Automobilistes
tués



620

Motocyclistes
tués



167

Cyclistes
tués



475

Piétons
tués

NOTRE RÉSEAU

En 2019



11

Directions régionales

96

Comités départementaux



La communauté de l'association



130
Salariés



1300
Bénévoles



168
Volontaires en
service civique



81 000
Adhérents

NOS MISSIONS

En 2019

L'éducation routière
des enfants et
adolescents



La formation continue
des conducteurs



La sensibilisation
auprès du
grand public



Etre acteur du
débat public



1 M

d'enfants et jeunes
sensibilisés

salariés
en entreprise

80k

22k

personnes en stage
de sensibilisation et
récupération de
points

séniors en séances
de sensibilisation
et d'échanges

30k

40k

actions menées
sur l'année

campagnes de
sensibilisation réalisées

6

Nos actions en Charente en 2019

- 2560 enfants sensibilisés dans les écoles primaires aux risques routiers.
- 3700 collégiens sensibilisés à l'évacuation des cars et aux risques routiers.
- 950 lycéens sensibilisés sur les risques spécifiques sur ce public (vitesse, alcool/stup et conduite...).
- 60 personnes en situation de handicap accompagnées sur leur mobilité sur la route.
- 1900 salariés d'entreprise sensibilisés aux divers sujets (vitesse, temps de réaction, alcool au volant, distracteurs au volant...).
- 160 seniors accompagnés sur leur mobilité.
- Et bien d'autres actions encore (campagne lumière et vision, organisation du challenge inter-pistes pour les écoliers, campagne #bienrentre à la veille du réveillon...).

NOS RESSOURCES

En 2018

Les dons
et contributions



167 000
dons et
contributions

Les subventions des
collectivités territoriales



12 000
nouveaux
donateurs

Plusieurs
centaines de
Collectivités
nous
soutiennent

Les nouveaux
donateurs



30aine
d'entreprises
au niveau
national
Plusieurs 100
aine en région

Les partenaires





**Exemples d'animations
A destination des structures
Dans le cadre du projet
d'accompagnement à la mobilité du
Grand Angoulême**

Exemple d'organisation

- **Scénario 1** : Répartir les membres de l'équipe par groupe de 8-10 :
 - Les ateliers sont organisés de manière complémentaire et les personnes passent par tous les ateliers.
 - Pour un groupe de 25-30 personnes, 4 ateliers peuvent être organisés sur une demi-journée.
- **Scénario 2** : Inscription libre sur une série d'ateliers (peut correspondre à une équipe plus importante).
 - Limiter les inscriptions à 8-10 personnes par atelier.
 - 4 ateliers peuvent être organisés en parallèle et les personnes s'inscrivent librement à ces ateliers.
 - Les ateliers durent environ 30 minutes.
- L'entreprise peut choisir les thématiques souhaitées (nouvelles mobilités, alcool et conduite, vitesse et temps de réaction, piétons, cycliste...).
- Voir les exemples d'ateliers ci-dessous (liste non exhaustive).

Nos ateliers de sensibilisation

Distracteurs au volant (lunette de RV)

Objectifs :

- Prendre conscience des risques que représentent l'utilisation d'un smartphone ou d'un GPS au volant.
- Trouver des solutions permettant de contrer l'usage de ces appareils au volant.
- Permettre à chacun de faire le point sur sa pratique « smartphone-conduite ».

Déroulement de l'animation :

A l'aide d'un questionnaire distribué à chaque participant, les participants évoquent leur pratique concernant les distracteurs au volant.

Les participants utilisent les lunettes de réalité virtuelle afin d'identifier différents types de distraction au volant. Le groupe échange et débat sur cette base.

Durée approximative :

30 minutes pour 5 personnes

Nombre de personnes min/max :

5 personnes maximum

Nos ateliers de sensibilisation

Voiture 10 erreurs / Vélo 10 erreurs

Objectifs :

- Connaître les équipements de sécurité du vélo/de la voiture.
- Faire le lien entre les équipements de sécurité et les risques potentiels liés à leur absence ou leur mauvais état.
- Comprendre l'importance de circuler sur un vélo / avec une voiture bien équipé(e).

Déroulement de l'animation :

Il est demandé aux participants d'inspecter le vélo/voiture pour vérifier si le véhicule est « prêt pour le départ ». 10 erreurs ont été placées sur le véhicule. Ils peuvent bien entendu toucher, tester les éléments du vélo/voiture et monter dessus ou monter dedans.

Quand les groupes ont terminé de chercher, les groupes procèdent à la mise en commun et aux échanges sur les constats réalisés.

Durée approximative :

30/45 minutes

Nombre de personnes min/max :

5 à 10 personnes maximum

Nos ateliers de sensibilisation

Réactionmètre

Objectifs :

- Comprendre les mécanismes du temps de réaction.
- Connaître les distances de sécurité et notamment la règle des 2 secondes.
- Des sujets comme la fatigue au volant, la somnolence, les distracteurs (cognitifs, visuels, auditifs) sont abordés.

Déroulement de l'animation :

Une pédale sera installée sous le pied d'un des participants en guise de frein. Des vidéos défileront sur un ordinateur afin d'analyser le temps de réaction du participant face à différentes situations.

Durée approximative :

15/30 minutes

Nombre de personnes min/max :

5/6 personnes maximum

Nos ateliers de sensibilisation

Atelier Dose-Bar

Objectif :

Permettre au public de prendre conscience de la différence qui existe entre des doses –bar d'alcool et celles que l'on peut se servir à la maison.

Déroulement de l'animation :

Un(e) volontaire est invité(e) à servir dans les différents verres mis à sa disposition la quantité d'alcool qu'il (elle) sert normalement à ses invités.

L'animateur reverse alors tour à tour chaque verre dans une éprouvette en vue de connaître précisément la quantité réellement servie et de déterminer le taux d'alcool contenu dans ce verre « dose-maison ».

Durée approximative :

15/30 minutes

Nombre de personnes min/max :

10 personnes maximum

Nos ateliers de sensibilisation

Parcours lunettes alcool

Objectifs :

- Connaître les effets de l'alcool sur la perception visuelle
- Comprendre que la consommation d'alcool est incompatible avec la conduite

Déroulement de l'animation :

La personne se positionne au niveau du départ, met les lunettes et commence le parcours.

Durée approximative :

15 minutes pour un groupe de 6 personnes

Nombre de personnes min/max :

5 à 6 personnes

Nos ateliers de sensibilisation

Simalc

Objectifs :

- Connaître l'impact de la consommation d'alcool sur le taux d'alcoolémie en fonction de différents critères.
- Comprendre que la consommation d'alcool est incompatible avec la conduite .

Déroulement de l'animation :

Toutes les informations (âge, taille, poids, sexe) d'un participant sont notées dans le logiciel ou définies en fonction d'une personne fictive.

Puis les participants choisissent un exemple de consommation d'alcool.

Dès lors, la courbe d'alcoolémie dans le sang sera créée et permettra de prendre conscience de l'évolution de ce taux suite à l'absorption d'alcool.

Durée approximative :

10/20 minutes

Nombre de personnes min/max :

5/6 personnes

Nos ateliers de sensibilisation

Quiz Tous Piétons

Objectifs :

- Sensibiliser les adultes aux risques piétons.
- Rappeler les règles de circulation des piétons, notamment en milieu urbain.
- Favoriser les bons comportements lors des traversées.

Déroulement de l'animation :

Le jeu se déroule avec 4 thèmes.

Une personne est désignée dans chaque équipe pour choisir le thème et la question correspondant à un certain nombre de points.

Chaque équipe propose la bonne réponse à l'aide d'un buzzer.

Durée approximative :

30/45 minutes

Nombre de personnes min/max :

2 à 20 personnes

Votre interlocuteur

Association Prévention Routière

Adeline Depardon

Directrice régionale Nouvelle Aquitaine

a.depardon@preventionroutiere.com

06.30.95.71.10

